

PORTER A CONNAISSANCE
SECURITE ROUTIERE
Commune de LES RUES DES VIGNES

Le Porter A Connaissance (PAC)

(Circulaire n°83-51 du 27 juillet 1983 concernant la mise en œuvre de l'article 74 de la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences - loi de décentralisation).

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation, l'obligation est faite au préfet de porter à connaissance, en particulier les risques, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, ZAC.) ainsi que les servitudes imposées par ces risques.

La connaissance de l'existence d'un risque avéré, découvert ou non par une étude, non sanctionné par un acte réglementaire doit donc être "portée à connaissance".

Cette obligation d'information a historiquement pris la forme d'un dossier que la pratique a consacré sous le terme de Porter à Connaissance couramment dénommé PAC. Concrètement, la réalisation du PAC est à la charge de la direction départementale des territoires et de la mer qui s'appuie sur un réseau de services associés qu'elle mobilise à travers un ensemble de consultations préparatoires à l'envoi du document.

Le maire a alors la responsabilité de la prise en compte des éléments portés à sa connaissance, dans les différents documents d'urbanisme qu'il a la responsabilité d'établir tels le PLU.

Les informations qui se trouvent dans le présent document ont pour objectif de "porter à la connaissance" de la collectivité les données d'accidentologie afin de donner une vision factuelle des accidents survenus sur le territoire communal lors des cinq dernières années, et qu'ainsi le "risque routier" soit pris en compte dans les projets de développement.

Ces données pourront être à la genèse d'une étude plus approfondie sur les enjeux propres à la commune, afin d'obtenir un diagnostic de l'espace urbain, préalable nécessaire à l'établissement d'un plan d'actions dirigées sur l'amélioration de la sécurité sur le réseau existant ou futur.

PORTER A CONNAISSANCE
Etude accidents
Commune de LES RUES DES VIGNES

Éléments liminaires

Un **accident corporel** de la circulation routière :

- provoque au moins une victime (personne décédée ou nécessitant des soins médicaux),
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique,
- implique au moins un véhicule,
- en excluant les actes volontaires (homicides volontaires, suicides) et les catastrophes naturelles.

Sont donc exclus tous les accidents matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicule.

Un accident corporel implique un certain nombre d'utilisateurs. Parmi les impliqués, on distingue :

- les victimes : personnes impliquées, décédées ou ayant fait l'objet de soins médicaux,
- les indemnes : personnes impliquées non victimes.

Tués	Décédés sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident
Blessés hospitalisés	Victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 heures
Blessés légers	Victimes ayant fait l'objet de soins médicaux non hospitalisés ou admises comme patients à l'hôpital moins de 24 heures
Sources	Les données proviennent de la base de données nationale des accidents corporels de la circulation routière (Base Concerto)
Période d'étude	Janvier 2006 - Décembre 2010

Bilan - Période d'étude : 2006 - 2010 en cumulé

	Accidents corporels	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés (+ de 24h)
Commune de Les Rues des Vignes	1	0	2	2

LUMINOSITE		CONDITIONS CLIMATIQUES	
Jour	1	Normales	0
Nuit	0	Dégradées	1

Nuit comprend : crépuscule, nuit complète sans et avec éclairage public et aube

Conditions dégradées : Temps couvert, éblouissant, pluie, grêle, neige, brouillard, vent, autre

INTERSECTION	
En intersection	0
Hors intersection	1

NATURE DU CONFLIT	
Usager 1	VL
Usager 2	PL
	1

Commentaire :

Sur la période 2006-2010, on enregistre 1 seul accident corporel de la circulation, occasionnant 2 blessés hospitalisés. Il s'agit d'un accident entre un véhicule léger et un poids-lourd. Il est survenu sur la route départementale 103 au PR 3+188, en plein jour, sur section courante mais sous conditions climatiques dégradées.

Le faible nombre d'accident survenu dans la commune de Les Rues des Vignes ne permet pas de dégager une tendance réellement particulière.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aviation civile

Lesquin, le 7 février 2011

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Délégation Nord Pas de Calais

Le Délégué Régional

à

Nos réf. : DNPC/2011/02/0036
Affaire suivie par : Jean-olivier REVOUY
Jean-olivier.revouy@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 20 16 18 23 - Fax : 03 20 16 18 17

M. le Directeur Départemental de territoires
et de la Mer Nord
S.U.C.T.
44, rue de TOURNAI
BP 289
59019 LILLE Cedex

Objet : Révision du POS de LES RUES DES VIGNES.

En réponse au courrier cité en objet, j'ai l'honneur de vous faire part des remarques qu'attire ce dossier :

- La commune est le siège de l'aérodrome privé situé au carrefour de BONAVIS (arrêté préfectoral du 18 septembre 1981).
- Celui-ci apparaîtra dans le rapport de présentation du plan d'occupation des sols de la commune. Il pourra être reporté et répertorié dans « le Plan des servitudes d'utilité publique ».

J'attire votre attention sur l'arrêté du 25 Juillet 1990 relatif aux constructions, ouvrages ou installations, situées en dehors des zones de servitudes aéronautiques associées aux aérodromes, et soumis à autorisation du Ministre chargé de l'Aviation Civile et du Ministre des Armées (Voir aussi: Art R244.1 du Code de l'Aviation Civile et Art R421.13 du Code de l'Urbanisme).

Courrier arrivé SUCT	
Le	10 FEV. 2011
Pôle ADG	
Pôle PT	
Pôle PAC	<input checked="" type="checkbox"/>
Pôle AF et AP	
Pôle CT	
Pôle SIG	
Secrétariat	
Pour suite à donner	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Visa	

Le Délégué de l'Aviation Civile
Pour la Région Nord Pas-de-Calais

R. LOURME

Aérodrome de LILLE-LESQUIN
B.P. 429
59814 LESQUIN CEDEX



Présent
pour
l'avenir

PJ :
Copie à :



PREFECTURE DU NORD

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Urbanisme et
Connaissance des Territoires

Pôle Porter à Connaissance

Affaire suivie par Mme LENGAIGNE
Référence à rappeler : AL

Lille, le 04/02/11

DEMANDE D'ASSOCIATION

OBJET : P.L.U. de :LES RUES DES VIGNES

Nom du service :

DSAC - NORD
Délégation Nord - Pas de Calais
Aéroport de Lille-Lesquin - BP 429
59814 LESQUIN CEDEX

Nom de la personne référente et coordonnées:

Demande l'association à l'étude citée en objet :
(barrer la mention inutile)

oui

NON

Document à retourner, **rapidement**, après l'avoir complété à :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
S.U.C.T./ P.A.C.
44, Rue de Tournai
BP 289 – 59019 LILLE Cédex



Liberté • Egalité • Fraternité

COURRIER ARRIVE SUR	
REPUBLIQUE FRANÇAISE	
Le	07 FEV. 2011
Pôle ADS	NORD - PAS-DE-CALAIS
Pôle ET	
Pôle PAC	<input type="checkbox"/>
Pôle AP et APP	
Pôle CT	
Pôle SIG	
Secrétariat	
Four copie à donner	<input type="checkbox"/>
Autres remarques	

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Connaissance

Affaire suivie par :

Christian Delétréz et
Marie-Laure Fiegel *MLF*

Tél : 03 59 57 83 32 et
94

Fax : 03 20 31 28 02

Christian.DELETREZ@developpement-durable.gouv.fr
Marie-Laure.FIEGEL@developpement-durable.gouv.fr

M. le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer
du Nord
Service Urbanisme et Connaissance
des Territoires
Cellule Porter à Connaissance
44 rue de Tournai – BP 289
59019 LILLE Cedex

A l'attention de : Mme LEMOINE

Lille, le 1^{er} février 2011

Objet : Révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune des Rues des Vignes
Réf : S.PAC2010.074.DOC
Vos réf. : Délibération du 27 mai 2002
Copie interne pour info : Service ECLAT Division Aménagement du Territoire
P.J. : 3 et demande d'association

En réponse à votre courrier cité en référence, je vous prie de trouver ci-jointes les fiches :

- De la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I non modernisée ;
- Du Site Inscrit ;
- Ainsi que la liste des documents consultables au service Documentation de la DREAL Nord-Pas de Calais (Bvd de la Liberté à Lille).

Les ZNIEFF ne constituent pas une servitude ou une protection mais représentent des milieux écologiquement riches qu'il faut prendre en compte dans les études d'aménagement.

Je vous invite également à consulter :

- L'inventaire historique des anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières et publié par le MEDDTL sur Internet à l'adresse <http://basias.brgm.fr> ;
- La base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués régulièrement mise à jour et appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif à l'adresse <http://basol.environnement.gouv.fr> ;
- La liste des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation accessible et tenue régulièrement à jour à l'adresse : <http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/rechercheICForm.php>.

D'autre part, je vous informe que le projet n'est concerné par aucune Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux, aucune protection au titre de la loi de 1976 (réserves naturelles, arrêté de protection de biotope), aucun site Natura 2000, aucun puits de mine, ni aucun ouvrage de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques.

En conséquence, la DREAL (service ECLAT) demande à être associée à l'étude du document d'urbanisme.

Toutes les données de la DREAL sont disponibles, régulièrement mises à jour et téléchargeables (données SIG, formats numériques) sur Internet à l'adresse suivante : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/, voir notamment le portail de cartographie dynamique CARMEN et le portail de données communales.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur Régional,
Délégué de bassin



Chantal Adjriou
Chef du Service Connaissance



PREFECTURE DU NORD

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Urbanisme et
Connaissance des Territoires

Pôle Porter à Connaissance

Affaire suivie par Mme LENGAIGNE
Référence à rappeler : AL

Lille, le 10^{er} février 2011

DEMANDE D'ASSOCIATION

OBJET : P.L.U. de :LES RUES DES VIGNES

Nom du service :

Service ECLAT
Division Aménagement du Territoire

Nom de la personne référente et coordonnées:

Demande l'association à l'étude citée en objet :
(barrer la mention inutile)

OUI

~~NON~~

Document à retourner, **rapidement**, après l'avoir complété à :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
S.U.C.T./P.A.C.
44, Rue de Tournai
BP 289 - 59019 LILLE Cédex



Description générale

Département : NORD

Communes : Banteux, Bantouzelle, Crevecoeur-sur-l'Escaut, Honnecourt-sur-l'Escaut, Lesdain, Rues-des-vignes

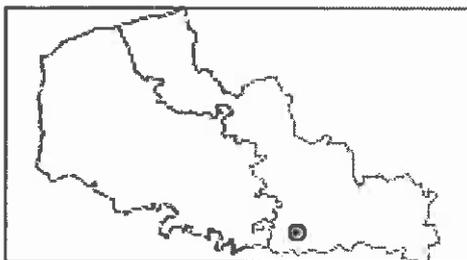
Lieu(x) dit(s) : « grand bois de Bantouzelle », « bois de Franquevilles », « Bois des chêneaux », « bois capron », « le Riot chantrain », « bois florin », « bois de Vaucelles »

Surface : 1810ha

Statut foncier : propriétés privées et domaine public fluvial

Nature du site : vallée avec complexe de biotopes associant zones humides (étangs, roselières, mégaphorbiaies, prairies inondables, fossés...) cultures et zones boisées : versants avec végétations forestières diverses et petites vallées sèches

Localisation



Nomenclature phytosociologique

Mercurialo-carpinion, Ionicero-carpinion, mesobromion, trifolion medii, tamo-viburnetum lantanae, pruno-carpinctum, epilobion angustifolii, thymo-cunosurion, caricion-gracilis, thalictro-filipendulion, bidention tripartiti, nasturtion officinalis

Délimitation

Intérêt écologique

- Ensemble écologique associant le système alluvial de la Haute vallée de l'Escaut aux bois, bosquets et vallons encaissés marquant les versants
- Grande diversité paysagère avec séquences de végétations suivant des gradients géomorphiques et géologiques divers
- Système pré forestier et forestier calcicole oligomésotrophe de grande qualité, avec flore renfermant de nombreuses espèces AR et R, certaines même exceptionnelle (diverses orchidées telle le platanthère des montagnes, alisier torminal...)
- Végétations hygrophiles d'intérêt moins élevé car phytocoenoses en majorité eutrophes avec quelques fragments résiduels de prairies mésotrophes à jonc à tépales obtus

Evolution et menaces

- Abandon du marais de Bantouzelle avec eutrophisation des végétations hygrophiles
- Comblements de certaines zones humides (sous le bois des chêneaux notamment)
- Remise en culture et plantation de peupliers dans la vallée
- Création de plans d'eau artificiels
- Remise en culture de prairies calcicoles, sur les versants ou abandon avec rudéralisation et reboisement naturel

Gestion et protection

- Gestion conservatoire du marais abandonné avec restauration de pratiques agricoles traditionnelles telles que la fauche ou le pâturage extensif
- Maintien des mares, dépressions inondables et lignes de vieux saules têtards dans la vallée
- Maintien voire reconstitution des lisières forestières et de la gestion sylvicole associant différents types de traitements forestiers

Pour en savoir plus

Bibliographie à consulter

Taper 36.16 code IDEAL - ECOTHEK

Organismes à consulter

- **Pour plus d'informations scientifiques, s'adresser au Comité Régional ZNIEFF**
 - Centre Régional de Phytosociologie
Société de Botanique du Nord de la France
Hameau de Haendries - 59270 BAILLEUL - Tél. : 03.28.49.00.83
 - Groupe Ornithologique Nord
Maison de la Nature et de l'Environnement
23, rue Gosselet - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.52.12.02
- **Pour d'autres renseignements :**
 - DIREN Nord Pas-de-Calais,
107 Bd de La Liberté - 59 41 LILLE cedex- Tél. : 03.59.57.83.83
 - Région Nord Pas-de-Calais
Direction de l'Aménagement du Territoire et du Cadre de Vie
16, rue de Tournai - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.60.60.60
 - Nord-Nature
USTLFA - Laboratoire de Biologie Animale - Bât. SN III
59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX - Tél. : 03.20.43.40.49
 - Parc Naturel Régional de l'Audomarois
« Le Grand Vannage - Les Quatre Faces »
62510 ARQUES - Tél. : 03.21.98.62.98
 - DURIN, L et R, LERICQ, 1956-reconnaissance phytosociologique dans le bassin supérieur de l'Escaut.
Bull.Soc.Bot.N.France, T.IX, N°4 PP 110-121, Lille
 - DURIN, L et R, LERICQ, 1955- Note pour la flore du Nord de la France. Bull.Soc.Bot.N.France, T.IX, N°1, PP 22-28, Lille
 - Groupe ornithologique nord ; Synthèse saisonnière. LE HERON, Lille

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES TRANSPORTS
ENVIRONNEMENT

ARRÊTE

Direction de l'Architecture
et de l'Urbanisme

Le Ministre de l'Équipement,
du Logement, de l'Aménagement
du Territoire et des Transports
Le Ministre Délégué auprès du
Ministre de l'Équipement, du
Logement, de l'Aménagement,
du Territoire et des Transports
chargé de l'Environnement

- VU La loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU Le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU Le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;
- VU L'avis émis le 14 mars 1984 par le conseil municipal de Bantouzelle ;
- VU La délibération du 29 mai 1985 de la commission départementale des sites, perspectives et paysages du département du Nord ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble formé sur le territoire des communes de Bantouzelle et des Rues-des-Vignes par l'abbaye de Vaucelles et la Vallée du Haut-Escaut constitue un site de caractère pittoresque dont la conservation revêt un caractère d'intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 susvisée ;

CONSIDÉRANT que le Maire de la commune des Rues-des-Vignes saisi pour avis du conseil municipal le 16 décembre 1982 n'a pas fait connaître au Préfet, Commissaire de la région du Nord, Commissaire de la République du département du Nord la réponse de son conseil municipal dans le délai de trois mois imparti et que cette réponse est réputée favorable ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1er Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département du Nord, l'ensemble formé sur le territoire des communes des Rues-des-Vignes et de Bantouzelle, par l'Abbaye de Vaucelles et La Vallée du Haut-Escaut, délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d'une montre, conformément au plan annexé au présent arrêté :

Depuis le carrefour de "Bonavis" (point de départ) :

.../...

- Commune des Rues-des-Vignes :

AU NORD : La route nationale n° 44, à l'exception des parcelles n°s 15, 16 et 17 et d'une bande de 50 mètres de largeur en retrait de la R.N. n° 44 sur les parcelles n°s 18 et 19 de la section ZD jusqu'au chemin d'exploitation.

Le chemin d'exploitation rural de la Ferme du Quesnet.

La limite Nord de la section ZE jusqu'à la route départementale n° 103, puis franchissement de la R.D N° 103.

Les limites Nord et Est des parcelles n° 709 et 706 (section B9).

Le canal de Saint-Quentin, jusqu'à l'écluse de Vinchy.

Franchissement de l'écluse de Vinchy.

A L'EST : Depuis l'écluse de Vinchy : la limite entre les parcelles n°s 8 et 9 (section ZR).

Le chemin rural dit du "Grand Fossé".

La limite entre les parcelles n°s 34 et 35 (section ZM).

La partie du chemin d'exploitation mitoyenne des parcelles n°s 34 et 12.

La limite entre les parcelles n°s 34 et 35 (section ZN).

La limite entre les sections ZN et ZP puis ZP et ZO.

- Commune de Bantouzelle :

AU SUD : Le chemin vicinal n° 5 de Vaucelles à Montécouvez.

Le chemin d'exploitation de la ferme de "Gratte Planche".

Le chemin vicinal n° 7 de "Gratte Planche" à Bantouzelle jusqu'à la route nationale n° 44.

A L'OUEST :

La route nationale n° 44 jusqu'à la limite communale de Bantouzelle à l'exception de :

.../...

- La ferme de La "Gaité" (parcelle n° 49 de la section B2).

- Commune des Rues-des-Vignes :

La route nationale n° 44 depuis la limite communale à l'exception de la zone industrielle (parcelles n°s 542, 575, 576, 583, 587, 589, 590, 607, 609 à 612 de la section A5).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au Préfet, Commissaire de la République de la région du Nord, Commissaire de la République du département du Nord et aux maires des communes de Bantouzelle et des Rues-des-Vignes qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris le, **18 DEC. 1986**

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur de l'Architecture
et de l'Urbanisme

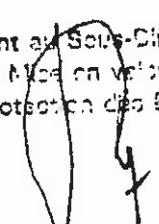
Le Sous-Directeur de la Mise
en Valeur et de la Protection
des Espaces



N. BOUCHÉ

Pour ampliation :

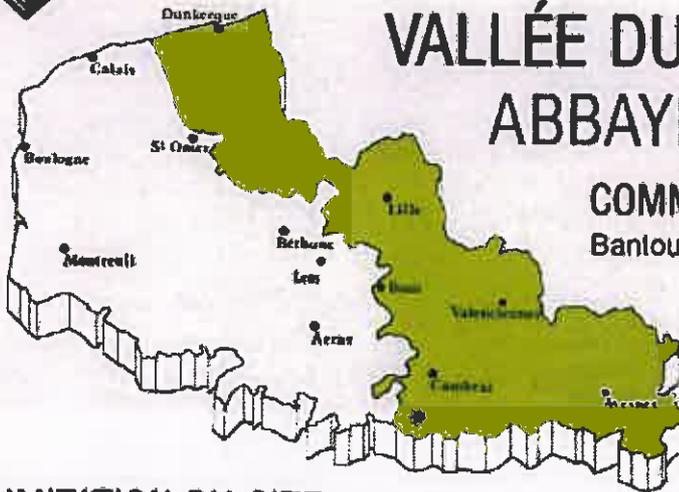
L'Adjoint au Sous-Directeur
de la Mise en Valeur et
de la Protection des Espaces



Jean-Marie VINCENT



VALLÉE DU H^{AUT}-ESCAUT ABBAYE DE VAUCELLES



COMMUNE(S)

Bantouzelle, les Rues-des-Vignes.

CANTON(S)

Marcoing.

ARRONDISSEMENT(S)

Cambrai.

DÉLIMITATION DU SITE

Ensemble formé par la vallée du Haut-Escaut et l'abbaye de Vaucelles (voir plan du site).



Vue aérienne du site de l'Abbaye de Vaucelles

CONTEXTE LÉGISLATIF

NATURE JURIDIQUE ET DATE DE LA PROTECTION :
Site inscrit par arrêté du 18 décembre 1986.

AUTRES MESURES DE PROTECTION :
Abbaye de Vaucelles : bâtiment du XII^e siècle, classé Monument Historique. Autres vestiges de l'abbaye : inscrits.

DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT :
P.O.S.

PROPRIÉTÉ : Privée et publique.

COMPOSANTES DU SITE

SURFACE : Environ 850 hectares

DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE :
Paysager, historique.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE :
Cambrésis, haute vallée de l'Escaut.

DESCRIPTION DU SITE

Aux confins de la Picardie, l'axe de la Vallée du Haut-Escaut entaille le plateau crayeux du Cambrésis.



Vue de l'abbaye et du hameau de Vaucelles, à la tête du vallon de Bonabus et en rive droite de l'Escaut (OCHA PAYSAGES - S.C.O.P.)

La partie de la vallée située entre les Rues des Vignes et Bantouzelle est marquée par l'implantation de l'Abbaye de Vaucelles fondée par Saint-Bernard en 1132. Dans ce site Cistercien, les grandes lignes du paysage et du relief convergent vers l'établissement monastique implanté au centre d'une vallée humide, au débouché du vallon de Bonabus sur la rive droite de l'Escaut.

ments plus vastes, à partir de 1145. La construction de l'église, dont le plan du chevet est dessiné dans l'album de Villard de Honnecourt fut entreprise en 1190. Mesurant près de 130 m de longueur, l'édifice détruit après



Canal de l'Escaut.



Bâtiment cistercien du XII^e siècle.

la Révolution constituait la plus grande des églises cisterciennes. Autour de l'abbaye, les moines installèrent des dépendances : fermes, granges, forge, brasserie, pigeonnier.

A proximité, l'aménagement hydraulique de la vallée et la mise en valeur du terroir agricole se poursuivaient : drainage,



Ferme de l'abbaye.

construction d'un moulin à eau, creusement d'étangs servant de viviers, défrichements, tentatives de culture de la vigne (à l'origine du toponyme "Les rues des Vignes") Au XV^e siècle une enceinte de 7 kilomètres fut construite autour de l'abbaye.

Les plans et gravures du XVIII^e siècle donnent une bonne idée de l'abbaye cistercienne à son apogée ; la plus grande



Photo D.R.A.E.

Abbaye de Vaucelles : salle des Moines - XII^e siècle, partie des aménagements et des bâtiments datant du Moyen-Âge. L'ensemble est complété par un bâtiment important : la bibliothèque construite en 1760.

Vendue comme bien national à la Révolution, l'abbaye fut supprimée. L'église et les bâtiments monastiques furent détruits et servirent de carrière de pierre. La bibliothèque a été incendiée en 1917.

Il subsiste aujourd'hui un grand bâtiment claustral du XII^e siècle, les ruines de la bibliothèque du XVIII^e siècle, le parc, une partie du mur d'enceinte et une échauguette.

L'évolution du paysage de la vallée depuis le XVIII^e siècle a été marquée par le développement de l'agriculture, l'extension des villages et la construction du canal de Saint-Quentin.



Photo D.R.A.E.

Paysage de fond de vallée en bordure de l'Escaut.

Le hameau de Vaucelles, près de l'abbaye s'est peu étendu, contrairement au village des Rues des Vignes où l'urbanisation, qui date pour l'essentiel du XIX^e et du début du XX^e siècle, se poursuit de nos jours par l'implantation de



Photo D.R.A.E.

Canal de St-Quentin à l'aval de l'écluse de Vaucelles.

villas et de lotissements. Au droit de l'abbaye, les bâtiments de l'ancienne ferme abbatiale datent de la fin du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle. A l'emplacement de l'ancienne grange cistercienne s'élève une grande exploitation agricole de la fin du XIX^e siècle. Des étangs sont creusés à l'emplacement des anciens viviers.



Photo D.R.A.E.

Echauguette de l'abbaye de Vaucelles. Vestige de l'enceinte du XV^e siècle.

Commencé au XVIII^e siècle et réalisé sous Napoléon I^{er}, le canal de St Quentin relie l'Oise à l'Escaut sur près de 100 km et franchit le seuil qui sépare les bassins de la Somme et de l'Escaut. Après la sortie du souterrain de Riqueval, non loin des sources de l'Escaut, le canal suit un tracé parallèle au cours naturel de la rivière qui coule en contrebas.

Dans le secteur du site inscrit le canal forme de larges méandres avec des rives boisées et franchit deux écluses : l'écluse de Vaucelles et celle de Vinchy.



Photo D.R.A.E.

Vallée sèche et bois de Vaucelles.

Le paysage rural, marqué par l'exploitation agricole engagée par les moines, a connu une évolution constante vers une mise en culture des parcelles, réduisant peu à peu la couverture forestière à une trame végétale plus ou moins lâche. Le fond humide de la vallée conserve une dominante de pâturages. Sur les versants du plateau, l'exploitation agricole a laissé subsister des lambeaux boisés : Bois du Quesnet (ou Bois de Laleau) au Sud-Ouest, Bois des Chenaux au Nord-Est de l'Abbaye.

Le boisement le plus étendu et le plus intéressant sur le plan écologique est représenté par la continuité Bois de Vaucelles, Bois Florin et Grand Bois de Bantouzeille. Ces trois bois s'étagent depuis le parc de l'Abbaye jusqu'au plateau, le long de l'axe du vallon de Bonabus.

ÉTAT ACTUEL

DU SITE :

Bon état général, quelques dégradations ponctuelles.

DE SON ENVIRONNEMENT :

Zone agricole avec quelques fermes isolées, agglomération de Bantouzelle et des Rues de Vigne - Implantations industrielles isolées le long du canal. Axes de communication.

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

ÉLÉMENTS PARTICULIERS :

Sites archéologiques à proximité. Tourisme fluvial et possibilités de randonnées.

Association "Les Amis de l'Abbaye de Vaucelles". Les rues des Vignes, 59258 Crèvecœur-sur-Escaut.

TENDANCE ÉVOLUTIVE TOUCHANT :

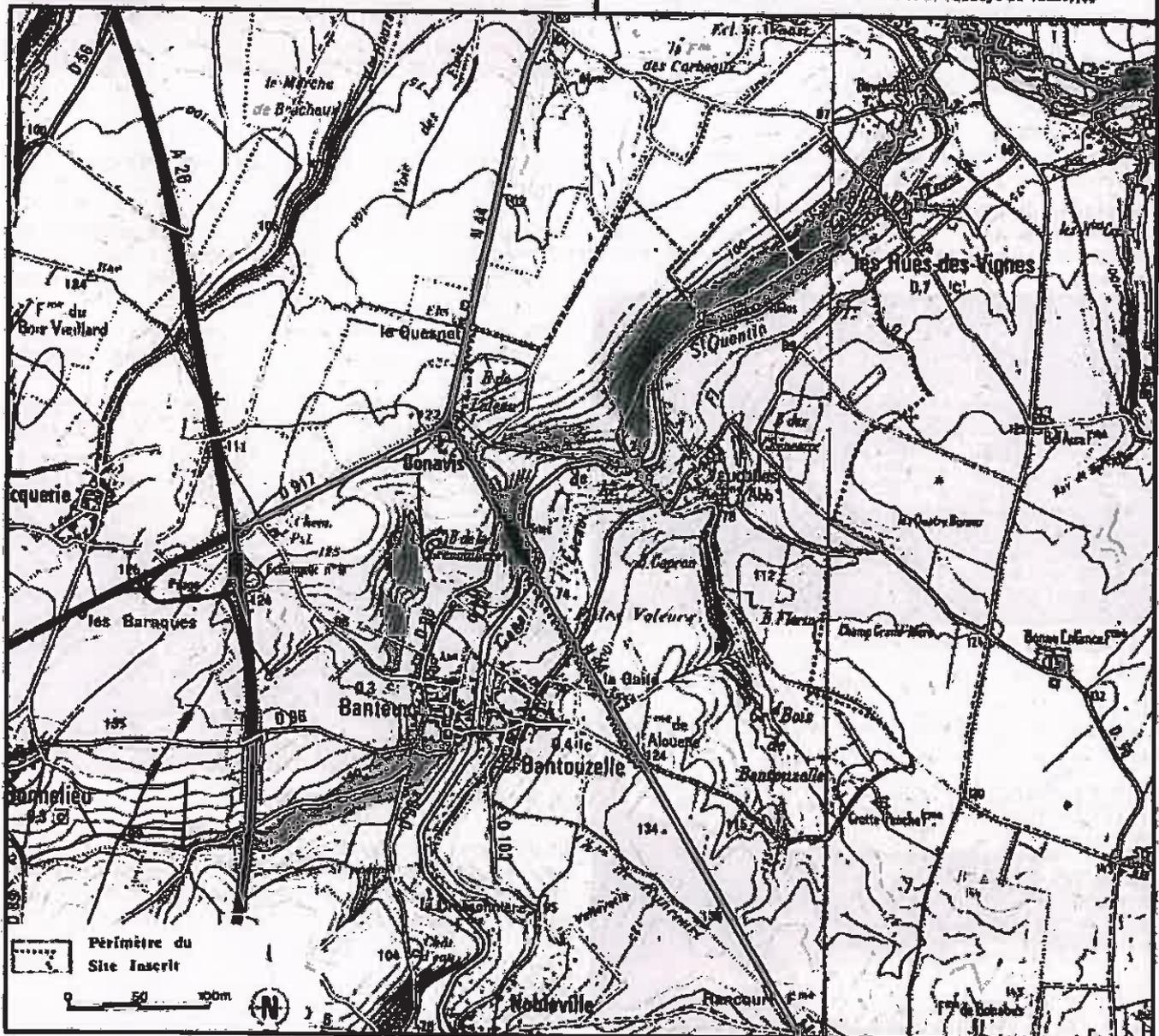
- le site : Gestion et mise en valeur du patrimoine paysager.
- son environnement : Zone rurale.

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :

- C. ENLART : Villard de Honnecourt et les Cisterciens (Bibl. Ecole des Chartes (T. LVI, 1895).
- C. NICO-DOUTRELIGNE : L'abbaye de Vaucelles (Bull. Mon. 1914).
- Père Anselme DIMIER : La rénovation de l'abbaye cistercienne de Vaucelles (Archéologia n° 55, fév. 1973).
- "AMIS DE L'ABBAYE DE VAUCELLES" : L'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (1977).
- PAYSAGES S.C.O.P. : Etude du paysage de la vallée du Haut-Escaut et de l'abbaye de Vaucelles (D.R.A.E., 1985).
- D.R.A.E. : Site de la vallée de l'Escaut et de l'abbaye de Vaucelles - Dossier d'inscription, relevés photographiques (1986).

NORD : BANTOUZELLE, LES RUES-DES-VIGNES

Site de la vallée du Haut-Escaut et de l'abbaye de Vaucelles



1986

PUBLICATION : PRÉFECTURE DE RÉGION ET CONSEIL RÉGIONAL NORD - PAS-DE-CALAIS

**Documents consultables au Centre de ressources documentaires
de la DREAL Nord-Pas-de-Calais
sur
La commune de Les-Rues-des-Vignes
Le 21 décembre 2010**

Contact : Michèle Berrier
107 Boulevard de la Liberté - Lille
Tél 03 59 57 83 40
michele.berrier@developpement-durable.gouv.fr

la base documentaire est consultable sur le portail national du SIDE
<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr>

Consultations sur rendez-vous

DREAL Nord-Pas-de-Calais : 10.54-126

Charte paysagère de l'agglomération de Cambrai et des communes du Haut-Escaut

CONSEIL GENERAL DU NORD. Hem , 2000, 42 p., Papier

PROTECTION DU PAYSAGE / CONTRAT D'AGGLOMERATION / ESPACE NATUREL SENSIBLE / TOURISME
/ LECTURE DU PAYSAGE / INFRASTRUCTURE / TRANSPORT

CAMBRAI / VILLERS-GUISLAIN / GOUZEACOURT / HONNECOURT-SUR-ESCAUT / CREVECOEUR-SUR-
L'ESCAUT / MASNIERES / CAUROIR / MARCOING / CANTAING-SUR-ESCAUT / RIBECOURT-LA-TOUR /
BOURSIES / DOIGNIES
LES-RUES-DES-VIGNES / FONTAINE-NOTRE-DAME-59 / RAILLENCOURT-STE-OLLE / VALLEE-DU-HAUT-
ESCAUT

DREAL Nord-Pas-de-Calais : 10.54-125

**Schéma opérationnel d'aménagement de l'agglomération de Cambrai et des communes de la
vallée du Haut-Escaut, volet paysager du contrat de développement. Phase 1 : diagnostic,
phase 2 : analyse par commune, phase 3 : propositions d'interventions, phase 4 : estimation -
programmation**

CONSEIL GENERAL DU NORD. Hem , 1998, 51 p., non paginé, 30 p., 7 p., Papier

PROTECTION DU PAYSAGE / CONTRAT D'AGGLOMERATION / LECTURE DU PAYSAGE

CAMBRAI / VILLERS-GUISLAIN / GOUZEACOURT / HONNECOURT-SUR-ESCAUT / CREVECOEUR-SUR-
L'ESCAUT / MASNIERES / CAUROIR / MARCOING / CANTAING-SUR-ESCAUT / RIBECOURT-LA-TOUR /
BOURSIES / DOIGNIES
LES-RUES-DES-VIGNES / FONTAINE-NOTRE-DAME-59 / RAILLENCOURT-STE-OLLE / VALLEE-DU-HAUT-
ESCAUT

DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.31-68

Etude préalable pour l'aménagement et le curage de l'Escaut rivière

Service Navigation Nord-Pas-de-Calais/Subdivision de Cambrai. Cambrai , 1995, non pag., Papier

COURS D'EAU / AMENAGEMENT / CURAGE / POLLUTION DE L'EAU / PONT / CANAL / BERGE /
FAUCARDAGE / BARRAGE / ELAGAGE

CAMBRAI / NOYELLES-SUR-ESCAUT / PROVILLE / CANTAING-SUR-ESCAUT / MARCOING / MASNIERES /
RUMILLY-EN-CAMBRESIS / CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT / BANTEUX / BANTOUZELLE / HONNECOURT-
SUR-ESCAUT / VAUCELLES / NORD
LES-RUES-DES-VIGNES / ST-WAAST / FONTAINE-NOTRE-DAME-59 / AISNE / CAMBRESIS / ESCAUT

L'Escaut-rivière étant dans un état déplorable, le Syndicat Intercommunal (SIESCAUT) a décidé de définir et d'organiser les travaux à réaliser, tant au niveau de l'entretien que de la valorisation avec la participation de "brigades vertes" (chantiers de réinsertion). Le document donne une présentation de la situation géographique de l'Escaut Rivière. Dans une deuxième phase, une reconnaissance des lieux a permis d'établir un constat d'état de l'Escaut Rivière afin d'envisager des améliorations. Sont présentées ensuite les différentes interventions à opérer sur la rivière et les actions d'un chantier de réinsertion pour l'aménagement de ce cours d'eau. Enfin, un diagnostic de terrain, établi commune par commune, décrit les lieux d'intervention.

DREAL Nord-Pas-de-Calais : 8.2-4

ABBAYE NOTRE-DAME-DE-VAUCELLE

LES AMIS DE L'ABBAYE DE VAUCELLES. CREVECOEUR-SUR-ESCAUT , 1977, 17p., Papier

EDIFICE RELIGIEUX / BIBLIOTHEQUE / HISTOIRE

CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT
LES-RUES-DES-VIGNES



VOS REF. : Votre courrier du 02 décembre 2010

NOS REF. : LE-IMR-TENE-GIMR-PSC-10-00240

INTERLOCUTEUR : Joëlle MANIEZ

TEL. : 03 20 13 67 95

FAX : 03 20 13 68 73

OBJET : POS de la commune LES RUES DES VIGNES
Département du NORD

DDTM

Service Urbanisme et connaissance des
territoires

44, rue de Tournai

BP 289

59019 LILLE CEDEX

A l'attention de Madame LEMOINE

Marcq en Baroeul, le

0 4 JAN. 2011

Madame,

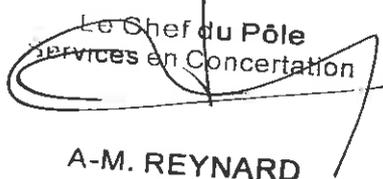
En réponse à votre lettre ci-dessus référencée, nous vous informons que nous n'avons pas d'observation à formuler.

En effet, à ce jour, la commune de LES RUES DES VIGNES n'est concernée par aucun ouvrage du réseau de transport d'électricité existant ou prévu à court terme.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée

Le Chef du Pôle
services en Concertation



A-M. REYNARD

TRANSPORT ELECTRICITÉ NORD EST

Groupe Ingénierie Maintenance Réseau
62, RUE LOUIS DELOS - TSA 71012
59709 MARCQ EN BAROEUL CEDEX
TEL : 03 20 13 66 00 FAX : 03 20 13 68 70

RTE EDF Transport,
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com



PREFECTURE DU NORD

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Urbanisme et
Connaissance des Territoires

Lille, le

Pôle Porter à Connaissance

Affaire suivie par Mme LENGAIGNE
Référence à rappeler : AL

DEMANDE D'ASSOCIATION

OBJET : P.L.U. de :LES RUES DES VIGNES

<p><i>Nom du service :</i> pôle service en concertation</p>	<p>RTE EDF TRANSPORT S.A. Transport Electricité Nord Est Groupe Ingénierie Maintenance Réseau TSA 71012 62, rue Louis Delos 59709 MARCQ EN BARCEUL Cedex</p>
<p><i>Nom de la personne référente et coordonnées:</i> haniez Joëlle 03.20.13.67.95</p>	

Demande l'association à l'étude citée en objet :
(barrer la mention inutile)

~~OUT~~

NON

Document à retourner, **rapidement**, après l'avoir complété à :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
S.U.C.T./P.A.C.
44, Rue de Tournai
BP 289 – 59019 LILLE Cédex

Le Chef du Pôle
Services en Concertation

A-M. REYNARD



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Directeur,
Chef du Corps Départemental

Monsieur le Directeur Départemental
Des territoires et de la mer - Nord
Service urbanisme et connaissance des territoires
B.P. 289
59019 LILLE CEDEX

☎ 03.20.12.29.48

☎ 03.20.12.29.29

Direction Prévision

Affaire Suivie par : Adjudant-Chef PELTIER

PRS/FP/PLU/G5 /PAC n° 0134-11

Objet : LES RUES DES VIGNES - Révision du Plan Local d'Urbanisme
"Association et porter à Connaissances"

Réf : MA-L/PC DDTM Pôle "Porter à Connaissances" du jeudi 2 décembre 2010

Lille, le **22 MARS 2011**

Direction Prévision
LE 24 MARS 2011
AF et APR
Connaiss. des territoires
Secrétariat
2010: suite à former
Pour info
Visa

Faisant suite à la note citée en référence, j'ai l'honneur de vous indiquer ci-après les éléments susceptibles d'être portés à la connaissance de Monsieur le Maire de LES RUES DES VIGNES dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le contrôle des bouches et poteaux d'incendie (9 appareils) effectué par le Centre d'Incendie et de Secours de MARCOING fait apparaître quelques remarques relatives à l'insuffisance de débit des hydrants suivants :

N° Hydrant	Débit Relevé	Localisation communale
PI 01	26m ³ /h	Rue Haute n°288
PI 06	52m ³ /h	Rue Basse n°727
PI 07	47m ³ /h	Rue Basse n°227

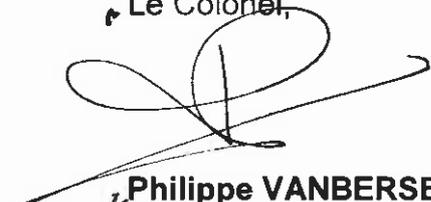
Je précise que certains des riverains sont à plus de 400m d'hydrant de débit suffisant.

Les obligations en matière de défense incendie énoncées par l'Instruction Technique relative aux besoins en eau et annexée au Règlement Opérationnel (RO) du Département du Nord arrêté par le Préfet ne sont pas respectées.

Par ailleurs, il convient de souligner que toute nouvelle implantation de lotissement (habitations), zones d'activités et zones industrielles doivent intégrer une défense incendie adaptée aux risques conformément à l'instruction technique déterminant l'évaluation de la défense extérieure contre l'incendie annexée au règlement opérationnel précédemment cité.

Le Directeur Départemental,

Le Colonel,



Philippe VANBERSELAERT

Copie :

Monsieur le Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, Préfet du Nord
DRCL4 (Sous couvert de Monsieur le Directeur de Cabinet)
M. Le Chef du groupement 5 A l'attention du Service Prévision.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

Direction Prévision

50/62, rue de l'Hôpital Militaire

CS 20068

59028 Lille cedex

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

Délégation Territoriale de l'Immobilier Nord
Tour de LILLE
Boulevard de Turin
59 777 EURALILLE
Fax 03 28 55 58 69



Direction départementale des
territoires et de la mer
Service urbanisme et connaissance
des territoires
44 rue de Tournai
BP 289 59019 Lille Cedex

Nos réf. : MA
Affaire suivie par : Martinage Arnaud
Tél. 03.28.55.58.74

Objet Révision du POS de la commune Les Rues des Vignes

Lille, le 12 janvier 2011

Madame Lemoine

Par courrier en date du 02 décembre derniers, vous nous avez transmis, le projet de révision du POS.

La commune Les Rues des Vignes n'étant pas concernée par la présence d'emprises ferroviaires, la SNCF, tant en son nom propre qu'au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France, n'a pas d'observation à formuler.

Vous souhaitant bonne réception des présentes et restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Martinage Arnaud

Courrier en 100CT	
Le 17 JAN. 2011	
Pôle ADS	<input type="checkbox"/>
Pôle PT	<input type="checkbox"/>
Pôle PAC	<input checked="" type="checkbox"/>
Pôle AF et APR	<input type="checkbox"/>
Pôle CT	<input type="checkbox"/>
Pôle SIG	<input type="checkbox"/>
Secrétariat	<input type="checkbox"/>
Pour suite à donner	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Visa	<input type="checkbox"/>



PREFECTURE DU NORD

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Urbanisme et
Connaissance des Territoires

Pôle Porter à Connaissance

Affaire suivie par Mme LENGAIGNE
Référence à rappeler : AL

Lille, le 12 Janvier 2011

DEMANDE D'ASSOCIATION

OBJET : P.L.U. de :LES RUES DES VIGNES

Nom du service :	DTI NORD SWCF
Nom de la personne référente et coordonnées:	M ^R MARTINAGE ARNAUD

Demande l'association à l'étude citée en objet :
(barrer la mention inutile)

OUI

NON

Document à retourner, **rapidement**, après l'avoir complété à :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
S.U.C.T./P.A.C.
44, Rue de Tournai
BP 289 - 59019 LILLE Cédex

Courrier arrive SUCT	
Le	14 FEV. 2011
Pôle AD	
Pôle PF	
Pôle P&C	⓪
Pôle P&C, IT	
Pôle C	
Pôle R&D	
Secrétariat	
Pôle porte à connaissance	⓪
Pôle information	✓



Lille, le

10 FEV. 2011

direction
régionale
du Nord
Pas-de-Calais

service qualité
sécurité
environnement

cellule urbanisme
environnement

**Monsieur le Directeur Départemental des
territoires et de la Mer du Nord**
Service Urbanisme et connaissance des
territoires
Pôle Porter à Connaissance
44, rue de Tourmai
BP 289
59019 LILLE Cedex

Objet : Commune de Les Rues des Vignes
Elaboration du Plan local d'Urbanisme – P.A.C.

Référence : SQSE/UE/CG – 2011/24

Affaire suivie par : Christian Gobled

tél. : 03 20 15 49 83 fax : 03 20 15 49 71

courriel : christian.gobled@developpement-durable.gouv.fr

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Les Rues des Vignes , je vous prie de bien vouloir porter à la connaissance de la commune les éléments suivants relatifs aux voies navigables présentes sur son territoire.

1 . Données générales

a . caractéristiques de la vole d'eau

La commune de Les Rues des Vignes est traversée par le canal de Saint Quentin. Elle est également traversée par l'Escaut rivière qui ne fait pas partie du domaine public fluvial.

2 . Données réglementaires

Le Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure (CDPFNI) a été intégré au Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP). Ses dispositions sont applicables aux voies d'eau et à leurs dépendances.

3 . Projets – Enjeux

➤ terrains de dépôts

Aucun terrain de dépôt n'est situé sur le territoire de la commune de Les Rues des Vignes.

Dans le cadre du schéma directeur des terrains de dépôts, la commune de Les Rues des Vignes n'est pas concernée pour l'instant et aucun site potentiel n'a été identifié à ce jour.

➤ restauration des défenses de berges

Les défenses de berges sont en relatif bon état hormis sur le bief amont de l'écluse de Vaucelles. Toutefois, des travaux de confortement sont en cours et seront terminés au printemps 2011.

37 rue du Plat
boîte postale 725
59034 Lille Cédex
téléphone : 03 20 15 49 70
télécopie : 03 20 15 49 71

Etablissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. RCS Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva Intracommunautaire FR 215 520 017 303, Siret 552 017 303 00 207,
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF Lille, ouvert à la
Trésorerie Générale du Nord n° 10071 59000 00001004016 82

➤ **diagnostic des digues**

Le canal de Saint Quentin est en grande partie endigué sur le territoire de la commune de Les Rues des Vignes. Ces digues représentent une hauteur variable de 0 à + 4 m par rapport au terrain naturel. Certains linéaires ont fait l'objet d'un diagnostic en 2009 (entre les écluses du Tordoir et de Vaucelles), le reste étant prévu en 2011.

➤ **dragage du canal de Saint Quentin**

A l'horizon 2013, le canal de Saint Quentin devrait faire l'objet d'une opération de dragage susceptible de concerner la commune de Les Rues des Vignes.

Le Directeur régional



Jean-Pierre DEFRESNE

Copie :

- **Subdivision de Cambrai**
- **SEM / Gestion Hydraulique**
- **SMO**